

**Programme de politique générale,
Note d'orientation et plan financier
pour les exercices 2025 à 2027
Budget 2025**

Conseil de l'Action sociale du
26 juin 2025

Cadre

- Article 72 de la loi du 8/7/1976 – Deux fois par législature, au premier et au quatrième budget, est joint un plan triennal.

Le premier plan triennal est accompagné d'un programme de politique générale qui comporte pour la durée de la législature les projets politiques principaux et les moyens budgétaires qui s'y rapportent.

Le plan triennal se compose des documents suivants :

1°) une note d'orientation qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années ;

2°) un plan de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation sous formes d'estimations et de perspectives ;

Le programme de politique générale et le plan triennal sont soumis au Comité de concertation conformément à l'article 26bis §1,8° de la loi du 8/7/1976;

- Circulaire budgétaire du 16/7/2024 portant sur l'exercice 2025 et des plans triennaux 2025-2026-2027 pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.
- .

Contexte

- Contexte budgétaire extrêmement difficile;
- Non reconduction des subsides de fonctionnement de la Commission communautaire commune avec perte de 21 postes de travail;
- Mesures fédérales visant l'exclusion du chômage tardives et toujours sans modalités de financement pour les CPAS au moment de la rédaction du présent document;
- Défis importants liés à ces mesures, à savoir :
 - Personnel en suffisance pour le traitement des dossiers;
 - Espace d'accueil suffisant;
 - Garantir les prescrits du bien-être au travail et le respect des délais légaux pour le traitement des dossiers.
- Absence de gouvernement bruxellois et incertitude sur divers subsides (ex : Alliance Habitat)



Projets politiques et
plans financiers 2025-
2027

➤ **Service social = « Core Business » de notre administration**

- ❑ Un retour aux bases du travail social en termes d'accompagnement social du bénéficiaire et d'accompagnement socio-professionnel ;
- ❑ La stabilité du service avec l'implémentation définitive d'un titulariat responsable et pérenne ainsi que d'une recherche de cohérence dans les solutions proposées aux bénéficiaires ;
- ❑ Une attention particulière devra être portée aux nouveaux publics, aux nouvelles formes de pauvreté avec un accent mis sur la lutte contre le non-recours aux droits et l'orientation vers l'emploi ;
- ❑ Le renforcement de mesures en vue d'éviter la fraude et ce dans le cadre d'une approche intégrée.

➤ **L'insertion socio-professionnelle**

- ❑ Poursuivre l'objectif de toucher le plus grand nombre de bénéficiaires;
- ❑ Poursuite de l'objectif imposé au CPAS par le fédéral, à savoir conclure un projet individualisé d'intégration sociale et trouver pour les bénéficiaires un emploi durable, ce qui aura un impact sur le volet insertion socioprofessionnelle du Centre. L'orientation du CPAS vers des solutions durables nécessitera une adaptation de sa politique de mise à l'emploi, entre autres le dispositif d'emploi d'insertion dit « article 60 ».

➤ **Politique et coordination santé, coordination sociale,**

- ❑ Actions spécifiques sur la médecine préventive qui n'est pas assez présente à Molenbeek-Saint-Jean
- ❑ Rôle des Contrats locaux social-santé sur deux quartiers importants de la commune dans ce domaine ainsi que de la plate-forme santé
- ❑ Nouvelle circulaire de la COCOM : les coordinations sociales des 19 CPAS s'articuleront autour d'une nouvelle organisation s'appuyant sur une charte ou un règlement d'ordre intérieur
- ❑ De manière générale, la Coordination sociale continuera son travail de sensibilisation auprès des associations et acteurs sociaux locaux.

➤ **Maison d'accueil « LE RELAIS »**

- ❑ Mise aux normes architecturales suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 16/06/2018 relative à l'aide d'urgence et l'insertion des personnes sans-abri
- ❑ Accueil des résidents : poursuite du déploiement du repas du midi mieux adapté aux attentes.

➤ **Médiation de dettes**

- ❑ Enfin Depuis 2025, le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean est reconnu en catégorie 6 de la loi du 4/9/2002. Cela signifie que 2 ETP supplémentaires financés pourront être engagés pour répondre à la demande sans cesse grandissante de gestion de médiation de dettes, domaine qui de surcroît se complexifie.
- ❑ Une utilisation responsable des subsides en matière d'aide financière aux usagers en difficulté (fonds Vandelanotte, aussi porte d'entrée) ;
- ❑ L'implémentation et l'amélioration de l'outil de gestion des dossiers de médiation de dettes.

➤ **Troisième et 4^{ème} âge et services non résidentiels**

- ❑ Poursuite des travaux de rénovation et exécution du plan de mise en conformité des normes architecturales.
- ❑ Mise en place des recommandations des groupes de travail concernant le nouveau projet de vie axé sur les besoins concrets du résident.
- ❑ Réflexion et études de faisabilité concernant une nouvelle prise en charge pour les personnes démentes.
- ❑ Le récit de vie du résident restera le moteur principal de l'action de la maison de repos pour aboutir à un projet de vie individualisé.
- ❑ Poursuite de la politique de maintien à domicile avec la poursuite des structures existantes (Kangourous, Campine).
- ❑ Participation au projet Lemaire qui regroupe des logements à tarif social et activités communes pour personnes âgées, collaboration avec le Logement Molenbeekoïsis dans une répartition des rôles optimale.

➤ Paramètres d'indexation et évolution sociale

➤ Pour le plan 2025, voir chapitre 2025

➤ Plans 2026 et 2027

- Vu l'absence d'informations sur les subventionnements futurs, instruction communale d'appliquer un coefficient d'augmentation de 2 % pour chaque année. Les allocations communales obtenues pour 2026 et 2027 sont bien en-dessous de la réalité et seront recalculées dans le cadre de l'élaboration des budgets des exercices respectifs.

Dotations communales

Exercice	Montant	Evolution	%
2024	40.591.367,14		
2025	43.700.000,00	3.108.632,86	7,66
2026	44.574.000,00	874.000,00	2,00
2027	45.465.480,00	891.480,00	2,00



Budget 2025

Budget 2025 : Généralités et Contexte

- ❑ Pertes de subsides : 3.450.000 € dont 1.200.000 uniquement pour le fonds spécial de l'Aide sociale;
- ❑ Pertes de subsides = Diminution de 21 postes de travail avec comme conséquences :
 - Concentration des efforts sur les missions essentielles ;
 - Réorganisation des services avec pertes de qualité inéluctable;
 - Perte de spécialisation et perte de qualité du service rendu;
- ❑ **EXCLUSION DU DROIT AUX ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET (NON-)RECOURS AUX DROITS**
 - L'absence de modalités de subventionnement ne permet pas au CPAS de prévoir et planifier des actions pour les années 2026 et 2027
- ❑ Une autre problématique qu'il est nécessaire d'appréhender à court et moyen termes, est celle des problèmes de santé mentale, nés des répercussions durables de la crise sanitaire, combinées aux défis de l'isolement social. Les CPAS devront faire face à une augmentation notable des demandes de soutien psychologique et de dispositifs adaptés pour répondre aux besoins grandissants en matière de santé mentale au sein de la population.
- ❑ Dans le budget 2025, volonté exprimée :
 - la possibilité d'ouvrir ou de participer à la création d'un restaurant social, tremplin vers une mise à l'emploi
 - la possibilité d'organiser des cours de langue française et néerlandaise en interne.

Dotation communale

2025
43.700.000,00

Paramètres

- Indexations
- Salaires : 1/4/2025
- Aides sociales : 1/3/2025
- Evolution sociale
- Principe de l'évolution sociale constante est appliqué

Nombre de dossiers RIS	6.612 (dont 5650 registre population)
Nombre de dossiers ERIS	824

- Mises au travail

270 contrats pour 2025 + 20 Mises au travail 100 % payantes à 1053 €

Recettes d'exploitation						
Nat. économique	2023	%	2024	%	2025	%
Prestations	5.525.239,55	3,50%	5.604.074,69	3,45%	5.990.130,27	3,54%
Transferts	152.205.163,37	96,50%	156.960.342,85	96,55%	163.168.257,33	96,46%
Produits financiers	1.100,00	0,001%	125,00	0,0001%	75,00	0,0000%
Sous-total	157.731.502,92	100%	162.564.542,54	100,00%	169.158.462,60	100,00%
Facturation interne	9.920.080,93		9.550.750,72		9.401.906,48	
Prélèvements	300.000,00		381.742,19		3.500,00	
Totaux	167.951.583,85		172.497.035,45		178.563.869,08	

Profil économique – évolution et analyse

Dépenses d'exploitation						
Nat. économique	2023	%	2024	%	2025	%
Personnel	45.203.937,15	28,60%	45.362.722,24	28,01%	48.030.530,66	28,63%
Fonctionnement	5.143.321,56	3,25%	4.894.572,71	3,02%	5.741.121,72	3,42%
Redistribution	107.443.389,08	67,99%	111.278.718,05	68,70%	113.568.120,16	67,69%
Charges financières	240.855,13	0,15%	432.112,50	0,27%	436.665,39	0,26%
Sous-total	158.031.502,92	100%	161.968.125,50	100%	167.776.437,93	100%
Facturation interne	9.620.080,93		9.550.750,72		9.401.906,48	
Prélèvements	300.000,00		381.742,19		0,00	
Totaux	167.951.583,85		171.900.618,41		177.178.344,41	

Indicateurs généraux et indicateurs sociaux

Population de notre commune au 1/1/2024		98.365
Quelques indicateurs internes		
Revenu d'intégration – nombre de titulaires au 1/1/2025		6.480
Aide sociale équivalente – nombre de titulaires au 1/1/2025		853
Total des titulaires RIS et ERIS au 1/1/2025		7.333
	Dont nombre de jeunes moins de 25 ans	2.954
	Pourcentage des jeunes de moins de 25 ans dans le total des titulaires	40,28%
Cartes médicales – nombre de titulaires au 1/1/2025		3.505
Aide médicale urgente – nombre de titulaires au 1/1/2025		1.339
Nombre de dossiers suivi en médiation de dette		660
Nombre de personnes suivies par la cellule « études » au 1/1/2025		1.733
Nombre de bénéficiaires du service Aides familiales au 1/1/2025		78
Maison de repos – Résidence Arcadia – Capacité d'hébergement		168 lits
Maison d'accueil – Le Relais- Capacité d'accueil		52 lits
Logements Kangourous		8 chambres
Personnel du CPAS – hors « article 60 »*		
	Nombre de personnes	579
	EQTP	512,09

Indicateurs sociaux

CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale	2024			2023			2022			2021			2020		
	Population au 1 janvier	TOTAL RIS ERIS	%	Population au 1 janvier	TOTAL RIS ERIS	%	Population au 1 janvier	TOTAL RIS ERIS	%	Population au 1 janvier	TOTAL RIS ERIS	%	Population au 1 janvier	TOTAL RIS ERIS	%
ANDERLECHT	126.581	7563	5,97	125.065	7170	5,73	122.547	6.663	5,44	121.929	6.374	5,23	120.887	5.598	4,63
AUDERGHEM	35.350	842	2,38	35.346	736	2,08	34.986	613	1,75	34.723	590	1,70	34.404	541	1,57
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	25.787	575	2,23	25.396	545	2,15	25.298	504	1,99	25.441	543	2,13	25.502	534	2,09
BRUXELLES	196.828	8698	4,42	194.291	8125	4,18	188.737	7.213	3,82	186.916	7.198	3,85	185.103	6.455	3,49
ETTERBEEK	49.775	2037	4,09	49.558	2017	4,07	48.535	1.708	3,52	48.331	1.691	3,50	48.473	1.517	3,13
EVERE	45.234	1969	4,35	44.255	1948	4,40	43.608	1.844	4,23	43.061	1.770	4,11	42.656	1.621	3,80
FOREST	58.044	2556	4,40	57.724	2507	4,34	56.616	2.301	4,06	56.281	2.351	4,18	56.581	2.220	3,92
GANSHOREN	25.564	569	2,23	25.548	540	2,11	25.252	430	1,70	25.189	405	1,61	25.234	299	1,18
IXELLES	89.278	2967	3,32	88.521	2954	3,34	87.052	2.842	3,26	87.488	2.950	3,37	87.632	2.664	3,04
JETTE	54.107	1777	3,28	53.704	1749	3,26	52.751	1.492	2,83	52.854	1.488	2,82	52.728	1.247	2,36
KOEKELBERG	22.648	1011	4,46	22.563	924	4,10	22.023	774	3,51	21.873	785	3,59	21.959	645	2,94
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	98.365	7156	7,27	98.270	7024	7,15	97.697	6.635	6,79	98.112	6.775	6,91	97.979	6.083	6,21
SAINT-GILLES	49.293	2515	5,10	49.323	2614	5,30	48.837	2.322	4,75	49.196	2.422	4,92	49.678	2.136	4,30
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	26.895	1959	7,28	27.068	1799	6,65	26.965	1.674	6,21	27.124	1.677	6,18	27.497	1.579	5,74
SCHAERBEEK	130.405	8108	6,22	130.775	7927	6,06	130.690	7.367	5,64	131.451	7.588	5,77	132.799	7.210	5,43
UCCLE	86.806	1935	2,23	86.101	1847	2,15	85.099	1.497	1,76	84.774	1.472	1,74	83.980	1.252	1,49
WATERMAEL-BOITSFORT	25.295	841	3,32	25.392	811	3,19	25.187	678	2,69	25.221	656	2,60	25.332	551	2,18
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	60.771	1552	2,55	59.778	1575	2,63	58.541	1.361	2,32	58.010	1.366	2,35	57.712	1.251	2,17
WOLUWE-SAINT-PIERRE	42.571	511	1,20	42.497	571	1,34	42.216	391	0,93	41.996	423	1,01	42.119	371	0,88
TOTAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	1.249.597	55.141	4,41	1.241.175	53.383	4,30	1.222.637	48.309	3,95	1.219.970	48.524	3,98	1.218.255	43.774	3,59

Source : Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale/SPP-IS + Statbel – population de droit par commune

Topologie de la pyramide des âges

	11/2023		10/2024
-18ans	20	-18ans	23
18-25 ans	2.557	18-25 ans	2.557
26-45 ans	1.691	26-45 ans	1.714
+45 ans	1.370	+45 ans	1.356
Total général	5.638	Total général	5.650

Topologie des taux octroyés

Taux	11/2023	taux	10/2024
CHARGE_FAM	1.497	CHARGE_FAM	1.537
COHABITANT	2.705	COHABITANT	2.749
ISOLE	1.437	ISOLE	1.364
Total général	5.639	Total général	5.650